



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Algérie

Question écrite n° 4014

Texte de la question

M. Bernard Madrelle attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le drame affreux que connaît l'Algérie. Si la guerre civile qui multiplie les victimes trouve sa source dans les affrontements entre les islamistes et le pouvoir militaire après les élections de 1992, le conflit a aujourd'hui pris une autre tournure. A ce stade, il est permis de parler de génocide. L'acharnement mis par les islamistes à égorger femmes et enfants, c'est-à-dire des innocents, montre leur volonté de pratiquer l'extermination. Même si le Gouvernement d'Alger, pour des raisons qui lui sont propres, récuse toute immixtion extérieure, le silence du monde occidental, en général, devient assourdissant. La communauté internationale est, en la circonstance, qu'elle le veuille ou non, coupable de non-assistance à peuple en danger. S'il est vrai que la guerre d'Algérie a laissé des traces, il lui demande quelle politique il entend mettre en oeuvre pour qu'une solution puisse être trouvée en Algérie.

Texte de la réponse

La France, pour qui l'Algérie est un partenaire essentiel, est bouleversée par la tragédie qui meurtrit sa population. La société française, animée d'un sentiment profond de solidarité, exprime son soutien au peuple algérien dans cette période difficile. Comme elles n'ont jamais cessé de le faire, les autorités françaises condamnent le terrorisme et la violence aveugle qui frappent l'Algérie. Sans s'ingérer dans les affaires intérieures algériennes, elles réaffirment l'importance du rétablissement de la protection et de la sécurité des citoyens, ainsi que d'une solution politique et démocratique, élaborée par les Algériens eux-mêmes. Elles encouragent les autorités algériennes dans le projet de réforme et d'ouverture politique, économique et sociale qu'elles ont annoncé. Le Gouvernement français s'efforce par ailleurs de développer la concertation avec ses principaux partenaires, en premier lieu au sein de l'Union européenne. Il est, à cet égard, disponible pour appuyer toute forme d'action de la communauté internationale, acceptée ou sollicitée par toutes les parties qui refusent la violence, et qui serait de nature à favoriser la résolution politique et pacifique de la crise algérienne. Mais la crise algérienne doit, avant tout, être résolue par les Algériens eux-mêmes. Il leur appartient en effet de définir librement leur avenir politique. Avec les élections locales du 23 octobre, l'Algérie est désormais dotée, au niveau local comme au niveau national, d'institutions procédant du suffrage. Le Gouvernement français souhaite que ces institutions élues permettent effectivement aux Algériens de se réconcilier avec eux-mêmes et contribuent au débat démocratique dans le pays, afin de mettre un terme aux souffrances subies par la population algérienne.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Madrelle](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4014

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3236

Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4341